Image not found or type unknown

Organisation assemblée générale ordinaire copropriété

Par **Delpin11**, le **27/05/2023** à **16:13**

Bonjour

Le contrat de notre syndic actuel arrive à échéance et nous devons choisir le prochain syndic lors de notre assemblée générale ordinaire qui se tient dans les locaux du syndic sortant fin juillet.

Par LR+AR au syndic sortant nous avons relayé la demande des 2 candidats potentiels de pouvoir présenter leur dossier au cours de l'AGO avant le choix des copropriétaires.

En conseil syndical pour préparer l'Ag, le syndic s'est opposé à cette demande et refuse de recevoir les syndics concurrents.

Je souhaiterais savoir si ce refus est légal.

Dans le cas contraire, par quel moyen peut-on contraindre le syndic.

En vous remerciant pour vos conseils

Bien cordialement.

Alain

Par **yapasdequoi**, le **27/05/2023** à **20:21**

Bonjour,

L'AG est souveraine.

Ce n'est pas le syndic qui décide.

C'est le **président de l'AG** qui demande en séance aux copropriétaires présents d'accepter ou pas la présence des candidats syndics, et ceci uniquement le temps de leur présentation, chacun leur tour, ensuite ils partent et n'assistent pas au reste de l'AG. Le syndic sortant est invité à aller boire un café le temps des présentations.

Par **yapasdequoi**, le **27/05/2023** à **20:22**

PS : Les contrats et fiche synthétiques des candidats doivent être joints à la convocation.

Par **Pierrepauljean**, le **27/05/2023** à **20:36**

bonjour

il aurait fallu exiger que l'AG se tienne dans un lieu neutre

le syndic a le droit de refuser l'accès de ses locaux à des concurrents

si la convocation n'est pas encore à la reprographie, le CS doit exiger que l'AG se tienne dans une salle extérieure (salle municipale, salle de paroisse..) : vous pouvez rechercher vous même cette salle qui doit être dans la commune de situation de l'immeuble à moins qu'une clause de votre RDC prévoit autre chose

la facture de la location sera portée en charges communes générales

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés